

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 23/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Sept Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Secrétaire de Séance : Mme Florence PENA.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/36 : Demande d'installation d'un mur de clôture et d'enlèvement de plantations :

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Mme VALAX reçue en mairie le 24 avril 2024 : elle demande à pouvoir installer un mur de clôture entre la parcelle E55 et l'avenue Jean Jaurès, et donc à pouvoir enlever les plantations existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention :

- ACCEPTE l'arrachage des plantations, à condition que la déclaration préalable soit accordée, conformément à l'application du règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA.